

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de Communes du
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 30 septembre 2021

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 37

DELIBERATION
n° 2021 - 9 - 17

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 23 septembre, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Thierry BIRON, Michel REMAUD, Nathalie JAN, André MENUET, Laurent REIGNIEZ, Hervé BESSONNET, Béatrice JUSTIN, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON à Vincent PIPAUD, Hervé BESSONNET à Dominique SIONNEAU, Béatrice JUSTIN à François BLANCHET, Jocelyne PICCIONI SERVADEI à Alain MAHIET.

Denise RENAUD est désignée secrétaire de séance.

**Approbation d'une convention de groupement de
commandes et d'une convention d'indivision dans
le cadre du PCRS Image Haute Précision 5 cm**

Par application de l'article 7 de l'arrêté du 15 février 2012 de la réforme « Anti-endommagement des réseaux », modifié par l'arrêté du 18 juin 2014 pris en application du code de l'environnement, relatif à l'exécution des travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, le Conseil National de l'Information Géographique a défini à l'échelon national, le cadre technique garantissant l'efficience et l'interopérabilité des bases de données à très grande échelle existantes, et des travaux à engager à l'échelon local. Il s'agit du PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié) qui constitue le socle minimal du Référentiel Topographique à Grande Echelle.

Le référentiel topographique à très grande échelle (RTGE) est un fond de plan qui localise l'ensemble des éléments visibles en surface du domaine public (réseaux, mobilier urbain, signalisation, marquage, etc.).

L'intérêt de cet outil est de disposer d'un fond de plan commun pour tous les acteurs du domaine public à l'échelle communautaire, pour faciliter les échanges de données, avoir à terme une gestion optimisée des fonds topographiques et permettre aux exploitants de réseaux de répondre à une réglementation portant sur l'amélioration de la cartographie des réseaux.

Afin d'apporter un support commun à tous les projets et réflexions d'aménagement du territoire Vendéen, GEO VENDEE a initié une acquisition en commun avec le SyDEV, Vendée Eau, La Roche-sur-Yon Agglomération, la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, Vendée Numérique, Enedis, GRDF, Orange et la Sorégies d'un Référentiel Topographique à Très Grande Echelle (RTGE) homogène, produit à partir de levés topographiques réalisés via des techniques de levés massifs, partageables entre les différents acteurs et permettant une gestion durable et optimisée de données topographiques.

Par délibération n° 2017 7 20 du 7 décembre 2017, la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a ainsi décidé d'acquérir un Référentiel Topographique à Très Grande Echelle (RTGE) en groupement de commandes coordonné par GEO VENDEE et de signer une convention d'indivision réglementant la co-propriété des données avec GEO VENDEE, le Sydev, Vendée Eau, Enedis, GRDF, Sorégies et Vendée Numérique.

A présent, l'objectif est de construire un « Portail PCRS » traitant aussi bien les données vecteurs que raster, relié à la base de données départementale et permettant aux acteurs du PCRS de visualiser, de télécharger et de mettre à jour la donnée par un système de casé.

Il s'agit d'une évolution de la solution PCRS développée sous GEO de Business Geografic afin d'y intégrer la composante PCRS Image.

Dans ce cadre, il convient d'approuver la conclusion d'une convention de groupement de commandes coordonné par GEO VENDEE, de désigner un membre de la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes représentant de l'intercommunalité afin de siéger au sein de la CAO mixte et d'approuver la conclusion d'une convention d'indivision réglementant la co-propriété des données.

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1414-1 et suivants,

Vu le code civil et notamment ses articles 815 à 815-17 et 1873-1 à 1873-16,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 16 septembre 2021,

Vu les projets de conventions soumis,

Vu le rapport,

Considérant que plusieurs acheteurs peuvent constituer des groupements de commandes afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics,

Considérant l'intérêt de constituer un groupement de commandes afin de mutualiser le coût d'acquisition d'un Plan de Corps de Rue Simplifié IMAGE sur le département de la Vendée dans un souci de bonne gestion des deniers publics,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le principe de mutualisation du fond de plan du Pays de Saint Gilles Croix de Vie entre les collectivités et les gestionnaires de réseaux avec une précision de 5 cm ;

Article 2 : APPROUVE les termes de la convention d'indivision relative à la copropriété des données du Plan de Corps de Rue Simplifié IMAGE soumise ;

Article 3 : APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes pour « l'Acquisition d'un Plan de Corps de Rue Simplifié IMAGE sur le département de la Vendée » soumise ;

Article 4 : PRECISE que GéoVendée est désigné gérant de l'indivision et coordonnateur du groupement de commandes afin d'assurer l'acquisition puis la gestion du Plan de Corps de Rue Simplifié IMAGE ;

Article 5 : DESIGNER Yann THOMAS représentant de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie afin de siéger au sein de la CAO mixte ;

Article 6 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions et tous documents s'y rapportant et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 06 OCT. 2021
- de l'affichage le : 07 OCT. 2021
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 07 OCT. 2021

Givrand, le 5 octobre 2021

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.